

# LA HAUTE-MEUSE...

## transparente

Bulletin trimestriel d'information • n°96 • juin 2019



## Sommaire

### Bilan

- « Ici c'est cool.... » : 4 parcours didactiques pour découvrir la rivière
- Journées Wallonnes de l'Eau : évaluation de l'édition 2019

### Synthèse

- Mes eaux usées, j'en fais quoi ? Quelques rappels... et quelques nouveautés

### Agenda

- Plusieurs expositions à découvrir cet été
- Opération « Rivière Propre » à Couvin : mobilisons-nous !

La législation sur l'épuration des eaux usées est complexe. Nous nous sommes donc prêtés à un exercice de vulgarisation au travers d'un article de synthèse que nous vous invitons à découvrir en pages intérieures de ce numéro. Dans ce bulletin, vous trouverez aussi des idées d'exposition et de balades estivales au bord de l'eau. Notamment en suivant notre cingle plongeur au travers d'un premier parcours pédestre de 6,5 km autour du village de Flavion et d'un deuxième de 3,5 km sillonnant la partie amont du Burnot à Saint-Gérard. En ce qui concerne la Cellule de coordination du CRHM, les prochains mois seront studieux avec un ensemble d'actions

à clôturer dans le cadre du Protocole d'Accord 2017-2019 et un nouveau Protocole 2020-2022 à construire avec l'ensemble de nos partenaires. Un processus participatif qui a été initié ce printemps au travers de nos 7 Comités locaux de concertation.

Vous noterez que notre Conseil d'administration est actuellement en voie de renouvellement, raison pour laquelle cet éditto n'est exceptionnellement pas signé du Président du CRHM.

Bel été à toutes et tous.

**Frédéric MOUCHET, Coordinateur du CRHM**

## BiLan

### « ICI C'EST COOL... » : 4 PARCOURS DIDACTIQUES POUR DÉCOUVRIR LA RIVIÈRE

#### UN PROJET SOUTENU PAR LE GAL DE L'ENTRE SAMBRE-ET-MEUSE

Suite aux consultations citoyennes réalisées lors de la construction de la nouvelle programmation 2014-2020 du Groupe d'Action Locale (GAL) de l'Entre-Sambre-et-Meuse, une thématique en rapport avec l'eau a été mise en avant : la connaissance des cours d'eau du territoire.

Le constat qui nous avait été rapporté était qu'à l'heure actuelle, de nombreux villageois ne connaissent pas ou peu le cours d'eau qui traverse leur localité et le patrimoine qui y est lié. Une fiche-projet a donc été proposée par le Contrat de rivière Haute-Meuse en partenariat avec le Contrat de rivière Sambre & Affluents. Celle-ci proposait de mettre en avant un cours d'eau emblématique sur chacune des quatre communes du GAL au travers de parcours pédestres : l'Eau d'Heure à Walcourt, le Burnot à Mettet (Saint-Gérard), le Flavion à Florennes (Flavion) et le ruisseau du Fond des Haies à Gerpennes (Loverval).

Lors de l'inauguration des parcours pendant les Journées Wallonnes de l'Eau 2018 et 2019 et pendant le festival 100% Rural, les participants ont pu bénéficier d'explications complémentaires sur le fonctionnement d'une station d'épuration et ont pu repartir chez eux avec quelques échantillons de produits d'entretien écologiques réalisés sur place.



*Afin de répondre aux souhaits des citoyens, quatre parcours didactiques autour de la rivière ont vu le jour entre mars 2018 et mars 2019*



*Les parcours sur le Burnot autour de l'Abbaye de Brogne (cf. photo) et sur le Flavion au centre du village ont été réalisés par le Contrat de rivière Haute-Meuse avec l'aide de partenaires locaux*

#### UNE INFORMATION SUR LE PATRIMOINE LOCAL DE LA RIVIÈRE



*Le cingle plongeur : emblème des parcours « Ici c'est cool... »*

La construction de ces parcours s'est voulue participative. En consultant les locaux, les personnes ressources et l'Administration communale afin d'identifier les éventuels aménagements nécessaires, nous avons défini une ligne directrice : un parcours de plusieurs kilomètres permettant d'observer la rivière et son environnement, une signalétique didactique et un topoguide permettant au promeneur de réaliser la balade en autonomie.



Certains aménagements ont parfois été nécessaires comme le placement d'une passerelle sur le Flavion

Les balades « Ici c'est cool... » sont donc matérialisées par des bornes sur lesquelles se trouvent des informations succinctes sur la rivière, en relation avec le contexte local (le cingle plongeur, les zones Natura 2000, les enjeux de la protection des cours d'eau, le patrimoine bâti lié à l'eau, les sources, l'eau potable...).



Une dizaine de bornes informatives sur la rivière ont été installées sur chacun des 4 parcours « Ici c'est cool... ». Elles redirigent le promeneur vers une information plus complète disponible en ligne.

Un QR code à scanner au moyen d'un smartphone se retrouve également sur les bornes, dirigeant le promeneur sur un site internet de référence où l'on retrouve des informations plus complètes sur les thématiques évoquées.

### UNE APPROPRIATION DES PARCOURS AU BÉNÉFICE DES HABITANTS... ET DE LA RIVIÈRE

Depuis que ces parcours sont opérationnels, de nombreux élèves des écoles environnantes ont pu bénéficier d'excursions encadrées par un animateur d'un des deux Contrats de rivières participant au projet ou un bénévole local très à l'aise pour nous « raconter » sa rivière... A l'heure actuelle, 380 élèves ont déjà participé à une de ces activités, provenant d'écoles de Florennes, Mettet ou bien encore Onhaye. Pour 2020, il est prévu que les écoles de Profondeville puissent aussi découvrir les attraits du Burnot.



Des élèves d'Onhaye ont bénéficié d'animations sur le Flavion avec des bénévoles locaux lors des Journées Wallonnes de l'Eau 2019

Plusieurs balades guidées ont également été réalisées pour le grand public. Les prochains mois vont être mis à profit pour continuer à faire connaître ces parcours et les pérenniser par une appropriation locale. D'autres écoles vont bénéficier de cet outil didactique et de nouvelles balades guidées seront programmées.



Pour chacun des parcours, un topoguide permettant de réaliser la balade en autonomie est disponible en téléchargement sur les sites internet du GAL Entre-Sambre-et-Meuse et des Contrats de rivière. Ils sont aussi disponibles sur demande en version papier.

Pour conclure, au vu du succès de ces balades qui répondent à un manque constaté par les riverains, d'autres Communes voisines seraient intéressées de voir se développer un parcours sur leur entité... Affaire à suivre...

## JOURNÉES WALLONNES DE L'EAU : ÉVALUATION DE L'ÉDITION 2019

### UN BILAN TRÈS POSITIF DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES

Cette nouvelle édition des Journées Wallonnes de l'Eau a été un réel succès tant pour les activités grand public que pour les animations pédagogiques proposées aux écoles. Cet événement mis sur pied en seconde quinzaine de mars de chaque année par l'ensemble des Contrats de rivière wallons constitue donc au fil des années un événement reconnu. A notre échelle, si l'on retient les chiffres des 3 dernières éditions (2017-2019), ce ne sont pas moins de 5986 élèves et 2065 citoyens qui ont pris part à une activité sur le territoire du Contrat de rivière Haute-Meuse. Une nouvelle fois, nous tenons à remercier l'ensemble de nos partenaires sans qui ces journées de sensibilisation n'auraient pas la dimension qu'elles ont actuellement.



Aux Grottes de Goyet, 221 élèves des écoles de Gesves, Ohéy et Assesse ont pu bénéficier d'activités de sensibilisation au karst et au cycle de l'eau avec l'asbl Spéléo-J



Sur initiative de la bibliothèque de Beauraing, les Contrats de rivière Lesse et Haute-Meuse se sont associés pour constituer une « mare didactique » et proposer une animation pédagogique originale à 162 élèves du primaire de l'entité



De nombreuses excursions de découverte de la rivière étaient proposées comme ici le long du Flavion à Weillen (Onhaye)



La découverte du ravin du Colébi à Falmignoul (Dinant) a connu un franc succès avec pas moins de 49 personnes présentes

## MES EAUX USÉES, J'EN FAIS QUOI ? QUELQUES RAPPELS... ET QUELQUES NOUVEAUTÉS

Les eaux usées domestiques sont les eaux ayant subi une pollution lors d'une utilisation dans votre maison (entretien, lessive, vaisselle, douche/bain, toilette...). Il est nécessaire d'assainir ces eaux avant de les rejeter dans la nature.

Le régime d'assainissement de toutes les habitations wallonnes est défini dans le PASH, le Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique, consultable sur le site web [www.spge.be](http://www.spge.be) (rubrique assainissement) ou auprès de votre administration communale. Trois types d'assainissement y sont définis, chacun avec ses obligations.

### EN RÉGIME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Zones dans lesquelles il y a ou il y aura des égouts qui doivent être reliés à des stations d'épuration collectives.

#### Lorsqu'un égout existe :

Pour les nouvelles habitations (dont le permis d'urbanisme a été octroyé après le 20 juillet 2003), il est obligatoire de séparer l'évacuation des eaux de pluie et des eaux usées. L'habitant doit évacuer ses eaux de pluie prioritairement dans le sol par infiltration. En cas d'impossibilité technique ou de disponibilité insuffisante du terrain, l'évacuation se fera dans une voie artificielle d'écoulement ou dans une eau de surface ordinaire. En cas d'impossibilité d'évacuation selon les deux modes précédemment cités, l'eau de pluie sera évacuée par l'égout. Les eaux usées sont rejetées dans l'égout. Si celui-ci ne débouche pas encore dans une station d'épuration, une fosse septique « toutes eaux » d'une capacité minimale de 3000 litres et munie d'un by-pass doit être installée. Une chambre de visite doit également être placée sur le rejet entre la fosse septique et l'égout de la voirie.

Les anciennes habitations doivent être raccordées à l'égout. Une chambre de visite doit être placée sur le rejet entre l'habitation et l'égout de la voirie.

#### Lorsqu'il n'y a pas d'égout :

Pour les nouvelles habitations, il est obligatoire de séparer l'évacuation des eaux de pluie et des eaux usées. Une fosse septique « toutes eaux » d'une capacité minimale de 3000 litres et munie d'un by-pass doit être installée. Une chambre de visite doit être placée derrière la fosse septique et servira plus tard de raccordement au futur égout. Après la fosse septique, l'évacuation des eaux se fait de préférence par infiltration dans le sol ou dans une eau de surface en cas d'impossibilité.

Pour les anciennes habitations, aucune obligation spécifique n'est imposée en attendant que l'égout soit posé. Il est cependant nécessaire de rappeler qu'il est interdit de faire s'écouler ou de laisser s'écouler les eaux urbaines résiduelles sur les voies publiques, y compris sur les accotements et sur les trottoirs, ainsi que dans les filets d'eau, dans les fossés et sur les talus.

Une dérogation à l'obligation de raccordement est possible en cas de système d'épuration individuelle en ordre de fonctionnement, préexistant à l'obligation de raccordement, ou en cas de coûts de raccordement excessifs en raison de difficultés techniques rencontrées. C'est la Commune qui délivre cette dérogation.



*L'INASEP ouvre régulièrement les portes de ses stations d'épuration dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau, comme ici à Hastière le 24 mars dernier où l'ouvrage venait d'être mis en fonction*

#### *L'inasep poursuit ses efforts pour épurer les eaux usées de vos habitations*

*Depuis 2000, l'Intercommunale namuroise des Services publics (Inasep) a mené de nombreux chantiers sur le territoire des communes partenaires du Contrat de rivière Haute-Meuse. Des stations d'épuration ont été mises en service à Namur-Brumagne, Dinant et Wépion (capacité de plus de 10.000 équivalents-habitants) ; à Godinne, Eghezée et Hastière (capacité comprise entre 2000 et 10.000 équivalents-habitants) ; à Namur-Bricnot, Naninne-les-Fonds et Warnant (capacité de moins de 2000 équivalents-habitants). Des collecteurs ont été placés pour amener les eaux usées vers les stations d'épuration en service, notamment d'importants collecteurs à Namur (Arquet, Frizet, Wépion) et Dinant (Quai Cadoux et dans le centre-ville). L'inasep poursuit aussi chaque jour la gestion et l'entretien de ses nombreux ouvrages pour garantir leur bon fonctionnement. Dans les prochaines années, de nouvelles stations d'épuration seront construites à Spontin, Assesse, Maillen, Sorinnes et Anthée (capacité de moins de 2000 équivalents-habitants).*

*Plus d'informations sur l'épuration des eaux usées en Province de Namur ? [www.inasep.be](http://www.inasep.be)*



## EN RÉGIME D'ASSAINISSEMENT AUTONOME

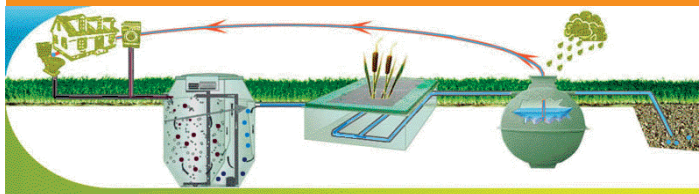
Zones dans lesquelles les habitants doivent assurer eux-mêmes l'épuration des eaux usées. Les habitations isolées en dehors d'une zone d'habitat sont aussi considérées comme étant en régime d'assainissement autonome.

Pour les nouvelles habitations (construites après la date d'approbation du PASH) et les habitations profondément rénovées entraînant une augmentation du potentiel de logement, un système d'épuration individuelle agréé doit être installé.

Pour les anciennes habitations, aucune imposition n'est prévue, sauf dans deux cas. Premièrement, si l'habitation se trouve dans une zone prioritaire. Il faut alors se référer à l'arrêté ministériel de l'étude de zone afin de connaître les obligations en termes d'épuration qui sont imposées pour l'habitation en question, ainsi que les délais de mise en conformité qui y ont été prévus. Ces informations peuvent être obtenues auprès de l'administration communale. Deuxièmement, si l'évacuation des eaux usées entraîne un trouble à la salubrité publique. La Commune peut alors, en vertu de son pouvoir de police administrative générale et des nouvelles dispositions du code l'Eau (art. R280), prendre des mesures pour mettre fin au trouble. Parmi ces mesures, figure la possibilité, pour la Commune, d'imposer l'installation d'un système d'épuration individuelle.



Présentation par l'INASEP de la nouvelle législation sur l'épuration autonome : démarches et obligations des citoyens, primes disponibles et différents systèmes possibles. De nombreux riverains concernés des communes de Florennes et Mettet étaient présents à la bibliothèque communale de Florennes pour cette activité proposée lors des Journées Wallonnes de l'Eau le 21 mars 2019.



## LE RÉGIME D'ASSAINISSEMENT TRANSITOIRE

Zones dans lesquelles une analyse doit encore être réalisée afin de leur attribuer soit le régime collectif, soit le régime autonome.

Les obligations ne concernent que les nouvelles habitations. Celles-ci doivent s'équiper d'une chambre de visite, d'un système séparant l'ensemble des eaux pluviales des eaux usées et d'une fosse septique « toutes eaux » by-passable de minimum 3000 litres. Elle doit, le cas échéant, être raccordée à l'égout existant le long de la voirie. En outre, dans la mesure du possible, une zone de 10 m<sup>2</sup> doit être prévue entre la fosse septique et le mode d'évacuation.

Article rédigé en avril 2017 et mis à jour en juin 2019 par le Contrat de rivière Haute-Meuse en collaboration avec l'Inasep, sur base de la brochure « Ma maison et mes eaux usées, les bons gestes » éditée en 2016 par le Contrat de Rivière Senne et les autres Contrats de Rivière du Hainaut (<http://www.crsenne.be/pdf/broch.ass.pdf>).

Visitez aussi le site internet de nos collègues du Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents où vous trouverez pas mal de réponses à vos interrogations sur vos droits et obligation en matière d'eaux usées et/ou de vos eaux de pluie

<https://www.monepuration.be>

Pour tout autre renseignement souhaité, ne manquez pas de consulter le site internet très complet de la Société publique de gestion de l'Eau (SPGE), qui coordonne et finance le secteur de l'eau en Wallonie : [www.spge.be](http://www.spge.be)

### *Une nouvelle gestion publique de l'assainissement autonome*

Depuis le 1er janvier 2018, la Wallonie s'est dotée d'une Gestion Publique de l'Assainissement Autonome (GPAA) afin de garantir le bon fonctionnement des systèmes d'épuration individuelle. Pour mieux assurer l'épuration des eaux usées, la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) propose aujourd'hui aux citoyens divers avantages. Les systèmes d'épuration individuelle peuvent bénéficier d'une prime à l'installation ou la réhabilitation, d'une intervention financière pour leur entretien et leur vidange, ainsi que d'un suivi et un contrôle régulier. Un service d'information et d'assistance aux particuliers a également été mis en place. Ce sont les organismes d'assainissement agréés (l'Inasep en province de Namur) qui se chargent de la mise en application de ces nouveaux services. C'est le principe de solidarité entre tous les wallons et wallonnes qui s'applique pour financer cette gestion, en mutualisant les coûts de l'assainissement, tant collectif que autonome, via le Coût Vérité Assainissement (CVA) de votre facture d'eau.

Plus d'informations sur la législation ou les primes disponibles ?  
[www.gpaa.be](http://www.gpaa.be)



## PLUSIEURS EXPOSITIONS À DÉCOUVRIR CET ÉTÉ

### LA HAUTE-MEUSE : UN FLEUVE À DÉCOUVRIR

Les plus beaux clichés « Meuse » de l'exposition itinérante du Contrat de rivière Haute-Meuse seront visibles cet été à l'Espace Wallonie de Namur dans le cadre de l'année à thème « Wallonie Terre d'eau ». Ne manquez pas d'y passer lorsque vous êtes dans le centre de Namur.



L'Espace Wallonie de Namur du SPW (rue de Bruxelles, 20) sera décoré au couleur de la Meuse entre le 24 juillet et le 06 septembre. Visible du lundi au vendredi entre 8h30 et 17h00

### LES GENS DU FLEUVE

Xavier Istasse et Catherine Vandenbroucke vous racontent la Meuse, en mots et en images, d'hier et d'aujourd'hui. À découvrir au cœur des communes belges et municipalités françaises de la vallée mosane, cette exposition extérieure de photographies est pensée à l'image du livre Vies de Meuse. Rencontres et impressions, publié aux Éditions Namuroises. Témoignages de la vie qui se déroule, en toute saison en bord de Meuse, ces clichés ne manqueront pas de susciter en vous de belles émotions.

Elle a déjà été présentée en mai et juin à Namur, Hastière et Vvoir. Elle sera prochainement visible en bord de Meuse à :

Dinant : Sur la Croisette, face à l'Hôtel de Ville, du 26 juin au 08 juillet

Profondeville : sur le RAVeL, du 24 juillet au 05 août

Givet (France) : Quai des Fours et Square Albert 1er, du 7 août au 19 août

Vireux-Wallerand (France) : Sur la Voie Verte, du 21 août au 2 septembre

Charleville-Mézières (France) : dans la Cour du Musée de l'Ardenne, du 4 septembre au 16 août

Namur : au Delta (maison de la culture de la Province de Namur), date à définir

### BURNOT, IL A UN DRÔLE DE NOM MON VOISIN !



L'exposition avait officiellement été présentée le 19 mars à l'abbaye de Brogne dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau avant d'être exposée en avril et en mai à l'administration communale de Mettet

Fruit d'un partenariat entre le Contrat de rivière Haute-Meuse et le photographe naturaliste Michel Fautsch, cette exposition est composée d'une trentaine de clichés pris au fil des saisons autour du Burnot, depuis sa source jusqu'à sa confluence avec la Meuse. Le Burnot, une rivière où l'empreinte de l'homme n'est jamais loin mais où la nature garde la liberté de s'exprimer. A découvrir !



L'exposition du Burnot sera aussi à découvrir à Profondeville (date et lieu à définir). Nous ne manquerons pas de l'annoncer sur le site internet et la page FB du Contrat de rivière Haute-Meuse

## OPÉRATION « RIVIÈRE PROPRE » À COUVIN : MOBILISONS-NOUS !



Suite aux inventaires des atteintes au cours d'eau du CRHM et l'impact des déchets observés sur l'Eau Noire, La Ville de Couvin s'associe au Contrat de rivière Haute-Meuse pour organiser une opération de nettoyage du cours d'eau dans le centre de la Ville. Prévoir des vêtements d'usage et une paire de bottes/cuissardes. Sandwich offert aux participants.

**DATE :** Mercredi 21 août de 9h30 à 12h00

**RDV :** Couvidôme (rue de la Foulerie, Couvin)

**INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES :** olivier.preyat@couvin.be

**Coordinateur : Frédéric Mouchet**  
**Secrétariat et gestion administrative : Bénédicte Stouffs**  
**Chargés de mission : Jordan Caussin, Olivier Doupagne,**  
**Jean-François Huaux, Sylvain Richard,**  
**Thibaut Sabbe**

**CONTRAT DE RIVIÈRE  
HAUTE-MEUSE, asbl**  
**Cellule de coordination**  
*Rue Lelièvre 6 – 5000 Namur*  
Tel : 081 77 67 32  
E-mail : [contact@crhm.be](mailto:contact@crhm.be)  
**Imprimé sur papier recyclé**  
**COPYHOUSE**  
CREATION DESIGN - IMPRESSION - LETTRAGE - PLV  
**tirage 3.700 exemplaires**



Quand vous aurez fini de me lire et de me relire, confiez-moi à une amie, un ami, des voisins ...

**Envie de recevoir ce bulletin en version électronique?**  
**Rendez-vous sur [www.crhm.be](http://www.crhm.be)**

#### **Pour la version papier du bulletin :**

- Nouvel abonnement (gratuit)
- Changement d'adresse
- Ne souhaite plus recevoir la version papier du bulletin d'information

Nom : .....

Prénom : .....

Institution / Entreprise : .....

Adresse complète : .....

Tél : .....

E-mail : .....

Site internet : .....

A renvoyer à la Cellule de coordination du CRHM  
par courrier (Rue Lelièvre 6 - 5000 Namur)  
ou par e-mail : [contact@crhm.be](mailto:contact@crhm.be)

Le Comité de rivière (Assemblée générale) du Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM) est composé de nombreux partenaires. Il est constitué en asbl dont voici la composition :

#### **Acteurs locaux**

Animation gelbressoise asbl, Bureau Economique de la Province de Namur, Centre YWCA « Les Fauvettes » asbl, Cercle des Naturalistes de Belgique asbl (CNB), Ciney environnement, Club Alpin Belge (aile francophone) (CAB), Comité de quartier Pré-Meuse.2, Comité régional Anti-Carrière (CRAC), Commission internationale de la Meuse, Commission wallonne d'Etudes et de Protection des Sites Souterrains (CWEPSS), Empreintes asbl (CRIE de Namur), Fédération belge de Batellerie, Fédération francophone de Canoë (FFC), Fédération francophone de Ski nautique et de Wakeboard (FFSNW), Fédération Francophone de Yachting Belge (FFYB), Fédération halieutique et piscicole du sous-bassin Meuse amont (FHPMa), Fédération HoReCa de Namur et du Brabant wallon, Fédération wallonne de l'Agriculture (FWA), Fondation CYRYS, Fondation Gouverneur René Close, Fondation rurale de Wallonie (FRW), Groupe d'Action Local (GAL) de l'Entre Sambre et Meuse, Intercommunale namuroise de Services publics (INASEP), Infrabel sa, Klim-en bergsportfederatie (KBF), La Fario asbl, La Maison de la Mémoire rurale de La Bruyère, La Maison du tourisme du Pays de Namur, Les Amis de la terre asbl, Les Amis de Marche-les-Dames asbl, Les pêcheurs de la Houille, Monuments et Sites de Saint Gérard et Graux asbl, Natagora, Office du Tourisme d'Hastière, Pays de la Molignée asbl, Port Autonome de Namur (PAN), Profondeville-Lustin Perles de la Meuse, Royal Cercle nautique de Dinant, Royal Club nautique Sambre et Meuse (section aviron), Société wallonne des Eaux (SWDE), Spéléo-J, Union belge de Spéléologie (UBS), Virelles-Nature, Vivaqua.

#### **Administrations fédérales, régionales et organes consultatifs**

SPW - Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGO3) : Département de la Nature et des Forêts (DNF), Département de la Ruralité et des Cours d'eau (DRC), Département de l'Environnement et de l'Eau (DEE).

SPW - Direction Générale de la Mobilité et des Voies Hydrauliques (DGO2) : Département des Voies hydrauliques de Namur (DVHN), Service d'études hydrologiques (SETHY).

SPW - Direction Générale des Routes et Bâtiments (DGO1) : Département des Infrastructures subsidiées, Direction des Routes de Namur.

SPW - Secrétariat général - Direction du Centre régional de Crise.

SPW - Commissariat Général au Tourisme, SPW - Département de la Géomatique.

Ministère de la Défense nationale, Zone de Police des Arches, Zone de Police Haute-Meuse.

Commission consultative de l'Eau.

Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) de Gesves.

#### **Pouvoirs locaux**

Province de Namur : Conseil provincial, Administration des Services techniques et de l'Environnement, Fédération du Tourisme.

Administrations communales de Andenne, Assesse, Beauraing, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohay, Onhaye, Profondeville, Vresse-sur-Semois et Yvoir.



**Réalisé avec le soutien du Service public de Wallonie, de la Province de Namur, de la Province du Hainaut et des 23 communes partenaires du CRHM : Andenne, Assesse, Beauraing, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohay, Onhaye, Profondeville, Vresse-sur-Semois et Yvoir.**

Photo page de garde : Le Burnot dans sa partie amont. Après Mettet ce printemps, les photos du Burnot de Michel Fautsch continueront à parcourir le bassin versant et feront escale à Profondeville.